



## **13<sup>e</sup> Réunion régionale africaine**

Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015

AFRM.13/D.8(Rev.)

---

### **Déclaration d'Addis-Abeba**

## **Transformer l'Afrique grâce au travail décent pour un développement durable**

### **Cadres et perspectives pour un développement inclusif et durable**

1. Réunis au cours d'une année marquée par d'importants progrès dans l'établissement de plans d'action détaillés aux niveaux continental et mondial en vue d'un développement inclusif et durable, les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs de 45 pays africains se sont félicités de l'inclusion de l'Agenda du travail décent de l'OIT dans ces nouveaux cadres de développement. Depuis 2007, lorsque la onzième Réunion régionale africaine a adopté l'Agenda du travail décent en Afrique, 51 Etats sur 54 ont intégré le travail décent dans leur stratégie nationale de développement.
2. Ces progrès au niveau national sont renforcés par d'importants engagements régionaux et mondiaux. En janvier 2015, le Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba a adopté une Déclaration et un Plan d'action pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif qui demande à l'OIT de collaborer avec l'Union africaine et d'autres partenaires dans le cadre d'un programme prioritaire quinquennal. Ce programme lance l'Agenda 2063 de l'Union africaine dont la première priorité est la prospérité de l'Afrique sur la base d'une croissance inclusive et d'un développement durable grâce au travail décent.
3. En outre, l'Afrique a joué un rôle majeur pour garantir que l'objectif 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous figure au centre du document «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030». Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 contiennent de nombreuses autres références à l'Agenda du travail décent de l'OIT.
4. La reconnaissance du rôle central du plein emploi productif et du travail décent dans un développement inclusif et durable offre de nouvelles possibilités et donne des responsabilités accrues aux mandants et à l'Organisation dans son ensemble dans l'élaboration de politiques nationales, régionales et mondiales.
5. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses économies africaines ont connu un taux de croissance économique soutenu et une réduction de la pauvreté absolue. Six des économies dont la croissance est la plus forte au monde se trouvent en Afrique. Toutefois, les progrès dans la diversification de la capacité de production ont été limités, les inégalités

---

ont progressé dans de nombreux pays et c'est en Afrique que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée.

6. Les perspectives économiques immédiates de l'Afrique s'assombrissent, suscitant des préoccupations quant à la réduction de la pauvreté et faisant craindre un renversement de tendance de nature à aggraver les inégalités. Le ralentissement de la croissance mondiale a de nouveau mis en évidence la dépendance du continent à l'égard des exportations de matières premières.
7. Néanmoins, les pays africains peuvent compter sur une main-d'œuvre jeune, un fort esprit d'entreprise et un secteur privé dynamique pour servir de base à une stratégie continentale plus forte et plus intégrée, axée sur la prospérité et la durabilité. Le secteur public et l'économie sociale de l'Afrique peuvent également jouer un rôle important dans le processus de transformation. L'instauration d'un environnement propice à des entreprises durables, des institutions du marché du travail fortes, la promotion du dialogue social et le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail sont des éléments clés pour exploiter ce potentiel.
8. La réunion reconnaît que le terrorisme est un obstacle au développement durable en Afrique comme ailleurs et le condamne catégoriquement.

## **Priorités concernant le monde du travail**

9. Si d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne les priorités stratégiques identifiées par les précédentes réunions régionales africaines de l'OIT, l'Agenda du travail décent en Afrique reste inachevé. La nécessité d'intégrer davantage le travail décent dans des stratégies nationales de développement durable ainsi que dans des cadres régionaux et mondiaux permet à l'Organisation de renforcer les partenariats pour accélérer les progrès.
10. L'Afrique est proche de la ratification universelle de toutes les conventions de l'OIT portant sur les principes et droits fondamentaux au travail, cible que nous espérons avoir atteinte lors de la prochaine réunion régionale en 2019, année du centenaire de l'Organisation. Pourtant, la pleine application de ces normes est loin d'être universelle. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats s'engagent à faire pleinement usage du mécanisme de contrôle de l'OIT pour renforcer l'application des normes internationales du travail en mettant particulièrement l'accent sur le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail, qui est la base d'un dialogue social et d'institutions du marché du travail efficaces.
11. Pour les mandants de l'OIT en Afrique, la priorité absolue est d'établir et de renforcer des institutions du marché du travail qui permettent la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous. A cette fin, en consultation avec les mandants, l'OIT aidera à élaborer des programmes visant à renforcer leur capacité à s'impliquer dans de nouveaux cadres de développement régionaux et mondiaux. L'accent mis de nouveau sur la promotion d'un dialogue social et d'un tripartisme efficaces renforcera la contribution des mandants à la mise en place de nouveaux cadres de développement durable régionaux et mondiaux.
12. Il faut transformer et diversifier les économies africaines grâce à une industrialisation accélérée, à des investissements dans les infrastructures et les nouvelles technologies et à une amélioration de la productivité agricole, ce qui permettra d'atteindre une croissance plus inclusive et de créer des possibilités d'emploi décent.

---

**13.** Parmi les priorités stratégiques à l'échelle du continent, on peut citer:

- a) la création d'emplois décents pour tous, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées;
- b) la promotion d'un dialogue social et d'un tripartisme efficaces;
- c) le renforcement des institutions du marché du travail;
- d) l'accélération de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en s'appuyant sur la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015;
- e) l'amélioration de l'environnement pour des entreprises durables, particulièrement les micro, petites et moyennes entreprises, et l'adoption des mesures d'incitation nécessaires à leur croissance;
- f) la promotion d'un environnement propice aux entreprises et à l'investissement;
- g) la promotion de l'esprit d'entreprise;
- h) l'élargissement de la protection sociale en mettant en place et en maintenant des socles nationaux de protection sociale en se basant sur la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012;
- i) la promotion de l'employabilité par des investissements dans l'éducation, le développement des compétences, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle, les apprentissages et les stages;
- j) la promotion de la productivité par une relance des centres de productivité et l'établissement d'un lien entre la productivité et l'amélioration des conditions de travail et des revenus;
- k) la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail;
- l) le renforcement de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre aux niveaux national, sous-régional, régional et international et l'élaboration de politiques qui tiennent compte des besoins du marché du travail fondées sur les normes pertinentes de l'OIT et conformément au cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre;
- m) la promotion d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous en s'appuyant sur les directives de l'OIT;
- n) le renforcement de la cohérence des politiques et de la coordination interministérielle.

### **Le rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent et du développement inclusif**

**14.** Nous nous appuyons sur un ensemble solide d'engagements aux niveaux africain et mondial en faveur de l'Agenda du travail décent. Nous avons la responsabilité de travailler ensemble grâce au dialogue social tripartite pour que nos aspirations deviennent réalité. Les gouvernements devraient élaborer des plans et des stratégies ou revoir ceux qui existent en tenant compte de l'appel lancé dans le Programme 2030 en faveur de stratégies nationales de développement durable. Il est essentiel que les ministères du Travail, de

---

l'Emploi et des Affaires sociales fassent partie intégrante du processus décisionnel. Les partenaires sociaux devraient être impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces plans et stratégies.

- 15.** A la demande des mandants, le Bureau examinera la possibilité de soutenir des dialogues tripartites nationaux en vue d'identifier les priorités propres à chaque pays à la lumière des nouvelles possibilités offertes par les cadres régionaux et mondiaux de développement durable et de la discussion organisée par l'OIT au niveau mondial sur l'avenir du travail.
- 16.** Le Bureau jouera pleinement son rôle dans les équipes de pays des Nations Unies qui appuieront les stratégies nationales par le biais de la prochaine génération de programmes par pays de promotion du travail décent qui seront élaborés après des consultations approfondies avec les partenaires sociaux et basés sur l'approche intégrée du travail décent, comme demandé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, 2008. Le Bureau facilitera la participation des mandants de l'OIT au travail des équipes de pays des Nations Unies.
- 17.** Pour réaliser les aspirations contenues dans cette déclaration, nous demandons au Bureau:
  - a)* d'aligner ses programmes en Afrique sur la Déclaration et le Plan d'action de l'Union africaine pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif ainsi que sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine;
  - b)* de promouvoir des synergies avec les organisations et institutions régionales, notamment la Commission de l'Union Africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et la Banque africaine de développement (BAD), sur les questions macroéconomiques et les questions ayant trait au marché du travail, à l'emploi, à la protection sociale et aux droits au travail;
  - c)* de travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs régionales et sous-régionales à l'élaboration des nouveaux cadres de développement;
  - d)* de collaborer avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en vue d'assurer la cohérence des politiques concernant le travail décent pour le développement durable;
  - e)* de contribuer à l'intégration économique régionale en fournissant des conseils et un appui aux commissions économiques régionales africaines sur des questions comme le commerce et l'investissement, la libre circulation des personnes, la transférabilité des prestations de protection sociale, la reconnaissance des compétences et les normes du travail;
  - f)* de faciliter la mise en œuvre du Programme conjoint CUA/OIT/OIM/CEA de gouvernance de la migration de la main-d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique (JLMP);
  - g)* de fournir aux mandants des recherches basées sur des données probantes, des analyses et des conseils techniques sur des questions liées à l'Agenda du travail décent, comme la méthode d'évaluation EESE (environnement propice aux entreprises durables);
  - h)* de promouvoir la coopération Sud-Sud comme moyen de faciliter l'échange d'expériences, le partage de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel entre pays de la région et en coopération avec d'autres régions;

- 
- i)* de renforcer les capacités des mandants pour qu'ils contribuent efficacement à l'instauration du travail décent pour un développement durable et inclusif grâce à un dialogue social renforcé, à la négociation collective et à d'autres mesures en faisant appel à des institutions comme le Centre de formation de l'OIT à Turin;
  - j)* de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions portant sur les principes et droits fondamentaux au travail, la ratification d'autres conventions à jour de l'OIT, ainsi que l'application de toutes les autres conventions de l'OIT ratifiées, grâce à des programmes d'action, à la coopération pour le développement et à des campagnes de promotion;
  - k)* de renforcer ses efforts pour promouvoir la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales en mettant fortement l'accent sur l'appui aux mandants tripartites au niveau des pays, les partenariats avec d'autres acteurs pertinents et la promotion des échanges d'expériences;
  - l)* de développer et de mettre en œuvre, en consultation avec les mandants, une nouvelle génération de programmes par pays de promotion du travail décent alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Déclaration de l'Union africaine pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif;
  - m)* d'étendre son programme de coopération pour le développement sur le continent et de renforcer ses efforts de mobilisation de ressources, y compris par la mobilisation de ressources nationales;
  - n)* de renforcer l'engagement du Bureau dans les Etats fragiles d'Afrique sur la base de la stratégie-cadre présentée lors de la treizième Réunion régionale africaine qui préconise la promotion d'institutions et de mécanismes pour la création d'emplois de qualité et de moyens de subsistance, la promotion de la protection sociale et la promotion de l'équité et des droits au travail.

**18.** Le Bureau préparera un rapport sur la mise en œuvre et l'impact de cette déclaration pour examen lors de la quatorzième Réunion régionale africaine (2019).